

armes nucléaires. Seules de véritables négociations peuvent permettre d'atteindre cet objectif. Les déclarations de bonnes intentions ne suffisent pas. Des progrès concrets sont indispensables. C'est pourquoi le processus de renforcement de la confiance est si important.

Pour avoir une influence quelconque, le Canada doit agir à partir d'une position de force à l'intérieur de l'Alliance. Le Canada n'est pas un pays neutre. Nous avons des responsabilités à l'endroit de nos partenaires. Nous cherchons par ailleurs à élargir les horizons de tous les intervenants, de façon que le nouveau concept de la "communauté" des nations partageant une même planète puisse déboucher sur un meilleur système de sécurité collective.

Le monde en est rendu à une époque charnière dans son histoire. Nous devons apprendre à vivre -- et à survivre -- ensemble dans une époque placée sous le signe de l'interdépendance. Personne au sein du mouvement de la paix ne doit douter un instant que le Gouvernement du Canada est entièrement conscient de la nécessité d'édifier un système international qui comporte certaines garanties de sécurité. Il n'y a cependant pas de "recette magique". Ceux qui méprisent l'approche "graduelle", où les progrès modestes mais réels remplacent les illusions des succès de la rhétorique, devraient réévaluer les besoins du monde moderne. L'équilibre de la terreur nucléaire doit être remplacé par un système de véritable sécurité collective.

Le travail dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement est difficile, lent et souvent frustrant. Toutefois, comme le Gouvernement l'a indiqué dans le Discours du Trône le 5 novembre 1984:

"Il nous faudra de la patience et de la persévérance car, dans cette entreprise, le moindre progrès vaut qu'on lui consacre les plus grands efforts."

Le Gouvernement a besoin des critiques constructives et des idées créatrices du mouvement de la paix. Pour aider à créer un meilleur climat de compréhension et pour encourager davantage de personnes à se renseigner et à s'engager, le ministère des Affaires extérieures a établi en 1979 le Fonds du désarmement qui s'élève à 750 000 \$ pour l'année 1985. Le Fonds est destiné à aider les organisations non gouvernementales, les groupes universitaires et les groupes d'intérêt public et les individus à produire des publications sur le désarmement, à établir des centres d'information et à préparer des conférences, des colloques et des réunions comme celles que parraine le regroupement des groupes de femmes canadiennes. Le Fonds du désarmement a ainsi jusqu'à maintenant aidé 138 organisations et individus. Il nous aidera tous à progresser davantage dans